

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 30 OCTOBRE 2015**

Le trente octobre deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-deux octobre deux mil quinze, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Neuf conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine GIFFRAIN, Pascale CHAUSSON, Sandrine WEINHARD.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mesdames Cyrille PELLETIER et Isalyne HERIVEAU et M Jean-Marie FROGER sont excusés.

Monsieur Cédric CATOIS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 18 septembre 2015 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : RENOUELEMENT DE CONTRAT SUR LE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme Elisabeth CONTET, recrutée sur le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe en tant qu'agent non titulaire pour une durée d'un an 10 heures par semaine, termine son contrat le 8 décembre 2015. Il convient de se positionner sur sa situation, en conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale : de reconduire son contrat à durée déterminée pour 1 an 10 heures hebdomadaires ou de la titulariser sur le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe 10 heures hebdomadaires c'est-à-dire qu'elle sera employée la première année en tant que fonctionnaire stagiaire puis la 2nde année fonctionnaire titulaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à pérenniser l'emploi de Mme Elisabeth CONTET sur le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe 10 heures hebdomadaires en qualité de stagiaire de la fonction publique territoriale à compter du 9 décembre 2015 et à effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe.

2^{ème} OBJET : TOMBE DE LA SCULPTRICE HELENE BERTAUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le 16 janvier 2015, le conseil municipal a décidé de classer la tombe de Mme Hélène Bertaux dans le domaine communal et qu'un arrêté a été signé afin de constater l'état d'abandon de celle-ci et la reprise par la commune. D'autre part, Monsieur le Maire va se renseigner auprès des services du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de la Sarthe afin de connaître les démarches pour inscrire la tombe d'Hélène Bertaux dans les monuments historiques.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

3^{ème} OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de décision modificative n°1 du Budget Assainissement 2015 :

Article	DM 1	
Chap 020 D 020	- 7 459,53	
Chap 21 D 2158		+ 7459,53
	- 7 459,53	+ 7459,53

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative n° 1 du Budget Assainissement 2015.

4^{ème} OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de décision modificative n°1 du Budget Principal 2015 :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre et Article	DM 1	
Chap 022 D 022	- 3 661	
Chap 011 D 60611		+ 561
Chap 011 D 60632		+ 600
Chap 011 D 6068		+ 1 300
Chap 61 D 6184		+ 350
Chap 63 D 6355		+ 350
Chap 65 D 6531		+ 500
	- 3 661	+ 3 661

INVESTISSEMENT DEPENSES

Article	DM 1	
Chap 020 D 020	- 10 151	
Chap 16 D 165		+ 300
Chap 21 D 2135		+ 1 000
Chap 21 D 2152		+ 1 000
Chap 21 D 2157		+ 1 000
Chap 21 D 21571		+ 1 500
Chap 21 D 21578		+ 2 971
Chap 21 D 2183		+ 1 000
Chap 21 D 2184		+ 1 000
Chap 27 D 27638		+ 380
	- 10 151	+ 10 151

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative n° 1 du Budget Principal 2015.

5^{ème} OBJET : DEVIS INVESTISSEMENT 2015

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée concernant les illuminations de Noël. La société Leblanc a été retenue pour un montant de 2 866,50 euros TTC. Il convient de demander à l'assemblée municipale l'autorisation à signer le devis indiqué ci-dessus. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de la Sté Leblanc.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'afin de prendre conscience des problèmes de vitesse dans le centre-bourg, il avait été décidé d'installer un radar pédagogique route de Thorigné sur Dué. Une demande de subvention auprès du Département a été faite en 2014 et perçue cette même année pour un montant de 609 euros. La Commune a reçu deux devis pour un radar mobile, l'un de la Sté Signaux Girod Nord Ouest pour 3 144,19 € l'autre de la Sté ÉlanCité pour 2 834,64 €. Afin de justifier la subvention perçue par le Conseil départemental, Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à signer le devis avec la Sté ÉlanCité pour 2 834,64 €.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions et 1 contre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de la Sté ÉlanCité.

6^{ème} OBJET : POINT COMMERCE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que depuis le conseil municipal du 18 septembre 2015, Mme Renou a accepté la proposition de 110 000 euros pour l'achat de son commerce et son habitation. D'autre part, Monsieur le Maire annonce à l'assemblée municipale qu'il a rencontré un couple fort intéressé pour reprendre le commerce. A la demande des futurs acquéreurs, il convient de se positionner sur le prix du loyer qui comprendra l'habitation et le commerce. Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire des propositions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal est d'accord sur le fait que le loyer global ne dépasse pas les 400 euros.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces personnes souhaiteraient que des travaux d'aménagement soient réalisés (démolition d'un mur porteur et travaux de plomberie/électricité). Il rappelle aux conseillers que ces travaux pourraient être subventionnés par le Département (et en partenariat avec la CCI) à une hauteur de 25 %, Mme Karamanli députée parlementaire ainsi que la Région pourraient nous soutenir pour ce projet. En conséquence, il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à effectuer des demandes de devis auprès des artisans locaux afin d'estimer le coût de ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à demander des devis auprès des artisans locaux.

7^{ème} **OBJET : DEMANDE PARTICIPATION POUR LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme Suzanne Carreau, Présidente de l'association Soleil en livres, aimerait mettre en place une animation sur le thème de Noël le dimanche 20 décembre 2015 dans la salle Hélène Bertaux et souhaiterait faire intervenir une conteuse et demande si la commune pourrait participer. Monsieur le Maire demande aux conseillers de participer à hauteur de 150 euros maximum.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, le Conseil municipal décide de participer à hauteur de 150 euros à condition que l'animation se réalise.

8^{ème} **OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

- **Point financier** : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il a signé l'acte de vente du 1^{er} terrain du lotissement rue des Fleurs chez Maître Adamy le 29 octobre 2015. Le taux de TVA du terrain est de 20 % ce qui reviendrait après déduction à 21 819,20 euros pour le budget lotissement rue des Fleurs. Le coût des travaux de la 1^{ère} tranche s'élève à 27 253 euros HT.

- **Smirgeomes** : Par un arrêté de la Préfecture de la Sarthe, il a été décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, le ramassage des ordures ménagères aura lieu tous les 15 jours soit en même temps que les sacs jaunes.

- **Etude du schéma de mutualisation du Pays Bilurien** : une réunion à l'attention des élus et du personnel des communes aura lieu le vendredi 13 novembre 2015 à la salle polyvalente de Bouloire afin de restituer toutes les idées qui ont été émises au cours des échanges précédents et sélectionner les sujets à approfondir en priorité. Enfin, présentation du concept de commune nouvelle appliqué à la situation de la communauté de communes du Pays Bilurien.

- **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale** : la Préfecture nous a transmis le projet de schéma départemental de coopération intercommunale : intention de regrouper la communauté de communes du Pays Bilurien avec la Communauté de Communes du Pays des Brières et Gesnois afin de constituer un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établi sur une assise territoriale plus large et doté de compétences renforcées.

- **Repas du CCAS** : samedi 7 novembre 2015 à 12h à la salle Hélène Bertaux.

- **Cérémonie du 11 novembre** : rendez-vous à 11h place de l'Europe puis à 11h15 défilé à la mairie avec dépôt de gerbes ensuite 11h45 vin d'honneur à l'école Gustave Billard.

- **Sainte Barbe** : aura lieu le samedi 5 décembre 2015.

- **Fête de Noël de l'école** : aura lieu le samedi 12 décembre 2015 à 14h30 à la salle des fêtes de l'école Gustave Billard.

- **Association des bancs d'école** : suite à la dernière réunion de l'association, le bureau a été renouvelé de la manière suivante : Déborah Guyon, Présidente ; Frédéric Maignan, Vice-Président ; Emilie Jouvin, Secrétaire.

- **Problème de stationnement lors de sépultures religieuses** : Dorénavant des panneaux intitulés « emplacement voiture réservé aux familles » seront installés place de l'église la veille d'une sépulture religieuse afin de faciliter le déplacement des familles en deuil.

• **Point financier** : lors du prochain conseil municipal, le budget communal 2015 sera présenté en % afin de mieux comprendre les dépenses engagées par rapport à celles prévues et les recettes perçues par la commune.

• **Tableau des permanences pour les élections régionales le 6 décembre 2015 :**

HORAIRES	NOMS
8h-10h30	Pierrette BUNEL, Pascale CHAUSSON, Jean-Claude POTTIER
10h30-13h	Florence BARBIER, Jérôme CHERON, Michel FROGER
13h-15h30	Cyrille PELETTIER, Louis BAUSSAN, Sandrine WEINHARD
15h30-18h	Cyrille PELLETIER, Jean-Marie FROGER, Michel FROGER

• **Tableau des permanences pour les élections régionales le 13 décembre 2015 :**

HORAIRES	NOMS
8h-10h30	Pascale CHAUSSON, Catherine GIFFRAIN, Pierrette BUNEL
10h30-13h	Florence BARBIER, Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER
13h-15h30	Cyrille PELETTIER, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER
15h30-18h	Michel FROGER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON

• **France 3** : reportage sur la Toussaint, les journalistes sont venus filmés l'église de St-Michel-de-Chavaignes et les 366 saints représentés sur la voûte de l'église et commentaire de Cyrille Pelletier, conseillère municipale.

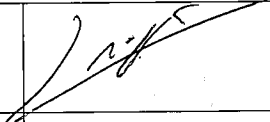
• **LMTV** : interview de M Michel FROGER et M André CHAMBRIER Président Maint d'Art afin de présenter la commune et présenter la souscription de don établie entre la Fondation du Patrimoine et Mains d'art concernant la stèle et la statue d'Hélène Bertaux, diffusion le 19 novembre 2015.

• **Prises de dates :**

- commission Fleurissement samedi 21 novembre 2015 à 10h30
- commission Communication lundi 23 novembre 2015 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine GIFFRAIN	
Cédric CATOIS Secrétaire de séance		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELETTIER	